



ACCOMPAGNEMENT POUR UNE AGRICULTURE SOLIDAIRE ET CITOYENNE

FICHE 1.7 AIDE A LA RELANCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Département d'Ille-et-Vilaine
Pôle dynamiques territoriales
Direction Transformation Ecologique
Service Agriculture, Alimentation,
Energie
1, avenue de la Préfecture
35042 Rennes cedex

Web : www.ille-et-vilaine.fr

DISPOSITIF D'AIDE



Dispositif financé par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
– Procédure coordonnée par la Cellule d'accompagnement
pilotee par la DDTM

Veillez transmettre un exemplaire original au Département d'Ille-et-Vilaine
et en conserver un exemplaire.

Cadre réservé à l'administration

N° de dossiers PROGOS :

N° de TIERS : Date de réception : |__| |__| |__| |__|

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE

N° SIRET :

RAISON SOCIALE :

NOM du ou de la représentant.e légal.e :

.....

Prénom(s) du ou de la représentant.e légal.e :

.....

Date de naissance :

COORDONNEES DU BENEFICIAIRE

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Téléphone portable :

Courriel :

CONSEILLER.ère (partie à remplir par le Service Conseil Entreprises de la Chambre d'Agriculture de Bretagne)

Nom / Prénom du ou de la Technicien.ne – conseil habilité.e :
.....

Date de la réunion de la Cellule d'accompagnement ayant émis un avis favorable pour une aide sociale

...../...../.....

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE

Pièces	Pièce jointe
Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé	<input type="checkbox"/>
Relevé d'Identité bancaire du bénéficiaire (compte personnel, non professionnel)	<input type="checkbox"/>

Je soussigné.e,, demande à bénéficier d'une aide sociale.

Fait à, le

Signature obligatoire du ou de la bénéficiaire :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction et à la gestion de « l'aide sociale » départementale. Le destinataire des données est le Département d'Ille-et-Vilaine. Ces données sont confidentielles.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au service instructeur du Département d'Ille-et-Vilaine – Service agriculture, eau et transitions – 1, avenue de la Préfecture-35042 Rennes cedex.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.